

Compte-rendu du conseil d'UFR du 06 Novembre 2013

Présents : Anne Anthore, Marc Apfel, Bruno Andreotti, Christophe Barrière, Julien Browaeyns, Sylvain Chaty, Sara Ducci, François Gallet, Catherine Jacquard, Jérôme Jovet, Antoine Kouchner, Agnès Maitre, Laurent Ménard, Vincent Repain, Philippe Schwemling.

Représentés : Céline Benoit par Catherine Jacquard, Pascale Nouchi par Sara Ducci.

Invités : Atef Asnacios, Cécile de Hosson, Nadia Touazi.

François Gallet est président de séance, Laurent Ménard est secrétaire de séance.

Début de séance à 9h15 avec la proposition d'ordre du jour suivant :

- classement des demandes de postes EC et BIATS au fil de l'eau (commission des postes du 15 novembre)
- informations sur le budget 2014
- point sur les travaux au RdC du bâtiment B Condorcet
- demande de changement de laboratoire de Philippe Schwemling
- questions diverses

1) Travaux RdC bâtiment B Condorcet

Ces travaux concernent la construction d'une mezzanine dans le hall de livraison pour une salle expérimentale et deux bureaux destinés à Hassan Peerhossaini en attendant les locaux définitifs du LIED. Les travaux doivent durer 3 mois et impliquent le déménagement des mécaniciens d'APC et MPQ. Une solution est de les héberger dans les bureaux du 1er étage du bâtiment B et de déplacer parallèlement les thésards de MPQ au cinquième étage. Pierre Binetruy n'accepte pas ce scénario et la situation est bloquée. Pour l'instant, les mécaniciens montent au 5^{ème} étage, mais les thésards MPQ restent au premier. Le conseil d'UFR demande à François Gallet de rédiger un avis mandatant tous les partenaires à se mettre d'accord pour une résolution du blocage le plus rapidement possible.

Profitant de ces travaux, le bureau des magasiniers sera également couvert. En attendant, ils vont être relogés dans l'un des bureaux du 1er étage.

2) Classement des demandes de postes EC et BIATS au fil de l'eau (commission des postes du 15 novembre)

Le but de ces demandes de postes au fil de l'eau est de palier à des fonctions qui auraient disparues pendant l'été suite à des mouvements non prévus de personnels (mutations internes ou dans d'autres établissements). La commission des postes arbitrera les demandes de postes BIATS et enseignants-chercheurs en compensation de postes devenus vacants après les concours 2013, en fonction de leur caractère urgent et prioritaire (sur le plan scientifique et/ou pédagogique). Ces postes devraient être publiés avant la session synchronisée de mai-juin 2014.

A l'UFR de physique il y a deux postes MCF actuellement vacants, suite aux promotions PR de Sandra Lerouge et Michel Piat, et un poste BIATS susceptible de l'être, selon le résultat de la procédure de mobilité interne (Catherine Jacquard pour le poste d'assistante de direction au LIED). A ces postes devenus vacants, s'ajoutent les départs de Sémira Jdaini (reprographie, CDD non renouvelé) et de Jocelyne Cecci (retraite en 2014), dont la demande de remplacement a été jugée défavorablement (priorité donnée au remplacement de Christine Luciani), ainsi que la demande de changement de composante de Christophe Gremare

(gestionnaire de scolarité des formations professionnelles) vers l'UFR. La réponse pour ce changement d'affectation sera normalement connue d'ici le 15 novembre.

L'appel d'offre de la commission des postes a été transmis aux laboratoires qui ont fait remonter leurs demandes. Le CS s'est réuni le 4 novembre pour étudier ces demandes et a transmis un classement basé sur celui établi pour la session synchronisée 2013 :

- Enseignant-chercheur : 1) MCF Expérimentateur pour MPQ (équipe DON aujourd'hui fragilisée par le départ récent de Laetitia Doyennette en échange de poste avec Andrew Callen Jones et, de manière plus ancienne, par celui de Vincent Berger) ; 2) MCF Phénoménologie en astrophysique des hautes énergies pour APC.

L'institut Langevin n'a pas redemandé de poste, certainement échaudé par le refus de sa précédente demande, en raison notamment des conflits sur les contrats doctoraux entre les PRES PSL et SPC.

- BIATS : 1) gestion administrative pour le centre François Arago (APC), qui doit répondre à un besoin urgent suite au départ d'un personnel CNRS (Aurélia Guet).

François Gallet propose un classement séparé des demandes d'Enseignants-Chercheurs et de BIATSS, avec l'interclassement suivant :

Enseignant-chercheur :

- 1) MPQ
- 2) APC

BIATSS :

- 1) TCH Responsable administrative adjointe (support de C. Jacquard)
- 2) TCH Secrétariat scolarité filière professionnelle (support de C. Gremare si mutation)
- 3) TCH gestion administrative pour le centre ARAGO.

Ce classement est soumis au vote et adopté (14 pour, 1 abstention).

François Gallet fera remonter à la commission des postes ce classement en argumentant que l'UFR a été particulièrement touché par la restriction des postes (3 postes d'EC non renouvelés sur 5 supports vacants et 1 poste BIATS sur 4 supports vacants lors des arbitrages rendus en septembre). D'autre part, l'UFR doit faire face au départ imprévu de deux BIATS et au non renouvellement d'un emploi CDD partagé avec l'imprimerie centrale. Le départ de Catherine Jacquard s'ajoutant à celui de Jocelyne Cecci rend particulièrement critique la situation au niveau du secrétariat et de l'accueil de l'UFR.

3) Nomination au CS d'une personne représentant les thématiques "énergie" du LIED

Le LIED suivra désormais la procédure standard pour ses demandes de postes : celles relevant de l'UFR de physique seront traitées comme celles des autres laboratoires et notamment examinées et classées par le CS. Il est donc nécessaire de nommer au CS un représentant de la thématique énergie du LIED. Plusieurs propositions : Hassan Peerhossaini (pas possible car directeur), José Halloy (profil plutôt matière molle, assez éloigné des thématiques "énergie"), Christophe Goupil (candidat à rejoindre Paris-Diderot, donc problème de conflit d'intérêt). François Gallet propose un compromis : José Halloy associé à un membre extérieur sur la thématique énergie. Pour Bruno Andreotti, ce choix entraînerait un déséquilibre thématique au sein du CS par l'ajout de deux membres colorés matière molle. Il rajoute que le CS n'a pas été construit sur la base de représentants des laboratoires. Ce serait faire une exception pour le LIED. Aucun consensus ne se dégage au sein du CUFR. La décision est prise de faire remonter la proposition de 2 représentants du LIED au CS et d'attendre son retour.

4) Informations sur le budget 2014

L'UFR subit cette année une baisse de son budget de 5% (baisse de 12% en 2013), qui sera répercutée à la fois sur le fonctionnement (pilotage) et l'enseignement. Parallèlement, les crédits attribués aux laboratoires diminuent de 16% pour la physique. Cette dotation est déterminée suivant une modalité de calcul incluant :

- les 6 notes AERES (40 % de la dotation)
- un coefficient de prise en compte des chercheurs non enseignant P7 (0,1)
- un coefficient disciplinaire (0,5 pour les sciences humaines, 1,3 pour la physique et 1,5 pour la bio)

Ce coefficient 1,3 n'est pas attribué à tous les laboratoires associés à l'UFR suite à une décision prise par le CUFR du 6 novembre 2008 : il est de 0,85 pour les laboratoires aux activités théoriques (LUTH et LPA) ou hors les murs (LPNHE -> CERN). La décision est prise à l'unanimité d'uniformiser à 1,3 le coefficient de tous les laboratoires, car les critères avancés à l'époque semblent injustifiés ou sont devenus obsolètes.

Le CUFR décide également de rédiger une motion pour demander que le coefficient de prise en compte des chercheurs non enseignant P7, qui vient d'être abaissé de 0,2 à 0,1, soit revalorisé.

Motion (adoptée à l'unanimité) :

"Le conseil de l'UFR de physique, réuni le 6 novembre 2013, a pris connaissance des nouvelles modalités de calcul pour la dotation recherche des laboratoires. Il exprime son désaccord avec le choix de diminuer de 0,2 à 0,1 le coefficient de prise en compte des chercheurs non enseignants P7. A 0,2, ce coefficient était déjà très en deçà de celui que les autres tutelles attribuent pour les enseignants-chercheurs de leurs UMRs. A 0,1, il devient complètement symbolique et pour le moins incompatible avec l'image d'université de recherche revendiquée par Paris-Diderot. Le conseil d'UFR demande que ce coefficient soit revalorisé, à un niveau comparable à celui porté par les autres tutelles, pour affirmer un soutien véritable de l'université aux activités de recherche menées dans les unités mixtes."

La réduction de budget compromet le financement des actions spécifiques (gratifications de stage, soutien aux conférences), et donc la politique scientifique de l'UFR. La diminution du montant de l'action structurante "bibliothèque", qui passe de 20000 à 5000 euros annuels, va également avoir un fort impact sur son budget (provenant jusqu'à présent pour moitié des laboratoires et pour moitié de l'action structurante). Pour information, Céline Benoit prend un congé de formation de un an pour finir sa thèse, et comme l'université n'assure pas son remplacement, c'est à l'UFR de le prendre en charge.

5) Licence SPE

La demande formulée par Tristan Beau de création d'une mention "Physique Chimie" pour la licence SPE est adoptée à l'unanimité.

6) Demande de changement de laboratoire de Philippe Schwemling

Philippe Schwemling (LPNHE) demande à être rattaché à l'IRFU du CEA-Saclay, au sein du Service de Physique des Particules. Avis favorable à l'unanimité.